



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 13194

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur certaines difficultés que rencontrent les jeunes intéressés par un engagement dans une mission de service civil volontaire. En effet, beaucoup d'entre eux souhaiteraient pouvoir compléter leur indemnité mensuelle, souvent modeste, par une autre source de revenu. Or, ce statut est incompatible avec toute autre activité rémunérée complémentaire. Cette situation peut constituer un frein à la concrétisation de certains projets. Aussi, il désire connaître les dispositions envisagées afin de rendre le volontariat plus attractif et notamment, s'il est possible de permettre à l'avenir aux intéressés de cumuler plusieurs activités.

Texte de la réponse

Actuellement, les dispositions de l'article 3 de la loi n° 2006-586 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'autorisent pas le cumul de l'indemnité avec toute activité rémunérée à l'exception de la production d'oeuvres scientifiques, littéraires ou artistiques ainsi que des activités accessoires d'enseignement. Cette interdiction s'explique par la volonté du législateur d'éviter que des volontaires ne remplacent des salariés dans les associations. On observe, nonobstant cette limitation, que le volontariat associatif est un dispositif attractif puisque les services du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports constatent une réelle montée en puissance, et dénombrent, un an et demi seulement après la publication de la loi, 10 000 postes de volontariat en 2008. Par ailleurs, dans le cadre de la réflexion engagée par la prochaine mission parlementaire sur le service civil, il conviendra d'établir un état des lieux des différents dispositifs de volontariat actuellement proposés, d'en dresser un bilan d'étape et, le cas échéant, d'envisager leur évolution.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13194

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7967

Réponse publiée le : 26 février 2008, page 1681